PUBLIÉ LE 04/12/2025

# Décision n° 2024-87 du 01/01/2024 - Désignation d’un expert externe ponctuel à l’ANSM (CHOLLET-MARTIN Sylvie)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

La directrice de la direction des métiers scientifiques;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**Décide**

**Article 1er**
Mme CHOLLET-MARTIN Sylvie est désignée expert externe ponctuel auprès de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu’au 31 décembre 2026.

**Article 2**
La présente décision sera publiée sur le site Internet de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 01/01/2024

Valérie SALOMON
Directrice de la Direction des métiers scientifiques